



UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

UNE EXPÉRIMENTATION
DE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION
À CADENET - SUD LUBERON

**RECHERCHE-ACTION SUR LA DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE DANS UNE CAISSE COMMUNE
D'ALIMENTATION VERS UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION**

SYNTHÈSE DU RAPPORT INTERMÉDIAIRE
2023

BILAN PHASE 2 - CADENET



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



1/ Expérimentations et recherche-action autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

1.1. Rappel du contexte

En 2021, l'association **Au Maquis**¹ lance une **expérimentation autour de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)** avec l'obtention de subventions publiques et l'aide de fondations². Cette initiative est liée au projet porté par le collectif "**Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation**"³, qui existe depuis déjà deux ans auparavant. Elle s'inscrit dans les champs de recherche sur la démocratie alimentaire et le droit à l'alimentation durable, les inégalités alimentaires, et la transformation des formes de solidarités alimentaires prenant en compte les enjeux systémiques de l'alimentation dans une perspective d'amélioration de la durabilité des systèmes.

Notre association **Paroles Vives**⁴, spécialisée dans la recherche appliquée en Sciences Humaines et Sociales est chargée de mener une **recherche-action**⁵ sur le processus de l'expérimentation, depuis son démarrage.

Le premier acte a été la constitution d'un **comité de pilotage (Copil)** qui a eu pour fonction de construire le **cadre d'expérimentation et une méthodologie pour la création de deux Conseils Locaux de l'Alimentation (CLA)**, à l'échelle communale et sur le même bassin de vie du sud Luberon. Le Copil a fait le choix de créer un premier **CLA à Cadenet**⁶ (en cours d'expérimentation) puis un second **CLA à Pertuis**⁷ (en cours de mise en place via un partenariat avec le Secours Catholique), en raison du fait que ces deux communes présentent des **typologies sociales et urbanistiques différentes**. La comparaison entre ces deux expérimentations permettront alors de **comprendre les dimensions et l'impact que recouvre l'alimentation** (production, transformation, distribution, consommation) en fonction de **situations en milieu rural/urbain** et de la **vulnérabilité des personnes**.

Ces CLA, composés d'habitants du territoire, ont pour rôle d'**établir un dispositif de conventionnement auquel pourront répondre les acteur.ice.s du système alimentaire territorial**, dans une visée d'amélioration de celui-ci. Pour se faire, il s'agit de travailler avec les participant.e.s des expérimentations à **comprendre**, au travers de leurs expériences individuelles et collectives en matière d'alimentation, **notre système alimentaire et ses limites**. Par la suite, les CLA auront pour vocation de **créer une caisse commune d'alimentation** pour assurer en premier lieu **le financement d'une carte de Sécurité sociale de l'alimentation** dont pourront bénéficier les participant.e.s des expérimentations afin de l'utiliser auprès d'acteur.ices faisant partie du dispositif de conventionnement.

¹ <https://www.aumaquis.org/>

² DREETS / fondations Pas Cap et Un Monde Par Tous

³ <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/>

⁴ <https://parolesviv.hypotheses.org/>

⁵ Deux premiers rapports ont été rédigés en 2021 et 2022 pour relater les premières phases exploratoires de la recherche-action.

⁶ ville rurale de 4 000 habitant.e.s, avec un taux de pauvreté sensiblement égal à celui du département (20%)

⁷ ville métropolisée de 20 000 habitant.e.s, dont 2 000 personnes vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

1.2 Les objectifs des expérimentations

On peut distinguer les objectifs d'ordre généraux qui vont permettre de tendre vers une réflexion globale de ce que pourrait être la sécurité sociale de l'alimentation (SSA) ; et ceux d'ordre opérationnels, qui servent à mettre en place des actions concrètes pour expérimenter ce qui pourrait se rapprocher d'une SSA.

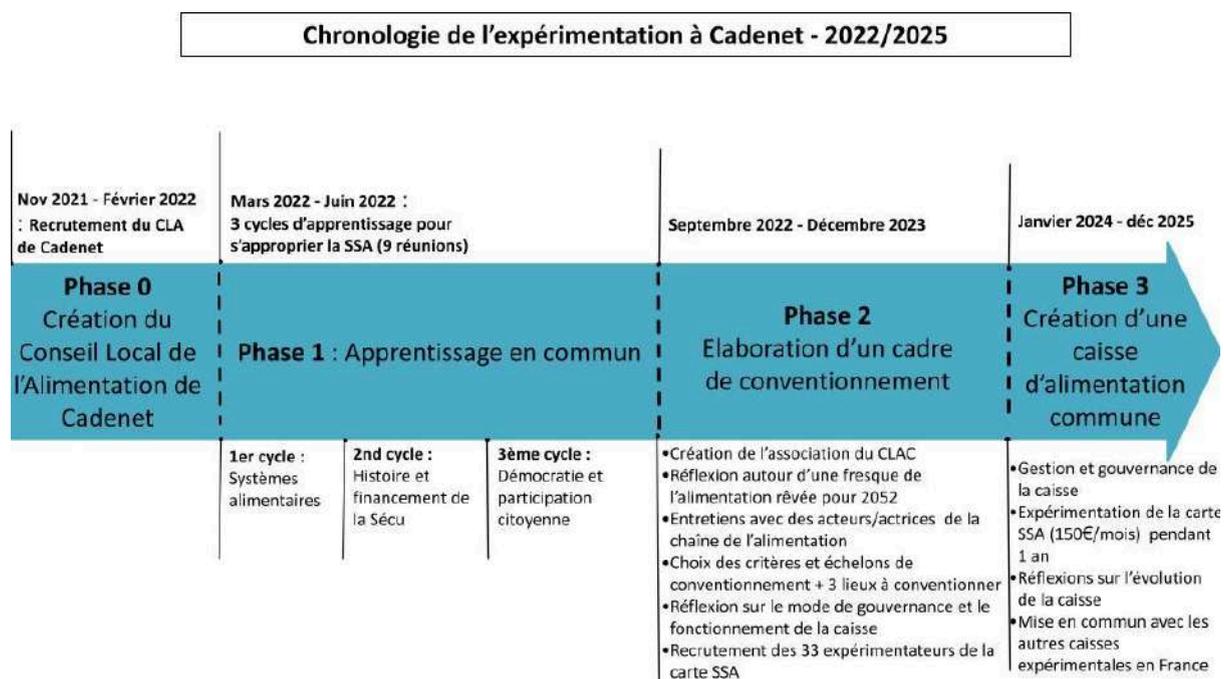
A. Objectifs généraux :

- **Sensibiliser autour des sujets que soulèvent la SSA** pour permettre aux participant.e.s des expérimentations d'acquérir une "connaissance de cause commune".
- **Imaginer comment améliorer le système alimentaire** en le rendant plus durable et égalitaire, à la fois pour les consommateurs et les producteurs, via un dispositif de conventionnement et d'allocations.
- **Explorer les principes généraux de fonctionnement d'une caisse commune d'alimentation** telle que celle-ci serait mise en place sur le territoire national.
- **Expérimenter la démocratie participative** dans le fonctionnement de conseils locaux de l'alimentation (CLA) et d'une caisse commune d'alimentation.

B. Objectifs opérationnels :

- **Tester et valider un processus d'apprentissage pour une "connaissance de cause commune"**, comme fondement du fonctionnement démocratique du CLA.
- **Concevoir et mettre en place un dispositif de conventionnement pour soutenir une alimentation de qualité et durable** (critères, typologie d'acteur.ices, lieux d'achats...) et envisager des possibles remaniements à la suite de son expérimentation.
- **Réfléchir à transformer le système alimentaire par l'investissement généré par la caisse**, ce qui pourrait permettre la transformation du système alimentaire local. Ce questionnement serait pensé avec les acteur.ice.s de la chaîne de l'alimentation (production, transformation, distribution).
- **Poursuivre et concrétiser le processus démocratique engagé par les CLA, dans la gouvernance d'une caisse commune d'alimentation**, via les modes de fonctionnement et de prises de décision.

2/ Historique de l'expérimentation à Cadenet



3/ Suite de l'expérimentation à Cadenet en 2022-2023

Ce présent rapport a pour but d'explicitier les différentes étapes par lesquelles le Collectif Local de l'Alimentation de Cadenet (CLAC) est passé pour arriver à construire démocratiquement le dispositif de conventionnement et aboutir *in fine* à la création de la caisse commune d'alimentation (Phase 3⁸). Il rend compte des différentes observations et analyses issues du travail de recherche-action qui s'est étalé entre septembre 2022 et octobre 2023. Les témoignages présents dans le rapport reflètent donc l'état de pensée des membres du CLAC à un moment T, lequel a pu évoluer depuis la création de la caisse, début 2024.

3.1 La constitution du Collectif Local de l'Alimentation de Cadenet (CLAC)

A. L'autodétermination du groupe en tant que CLAC

→ L'écriture du Manifeste

Entre septembre 2022 et janvier 2023, le groupe a construit à chaque début de séance un texte commun. Il permet d'une part de se présenter vers l'extérieur et d'autre part de s'autodéfinir afin de porter collectivement l'identité et les valeurs du groupe. Ce texte est devenu le manifeste du Collectif Local de l'Alimentation de Cadenet (CLAC)⁹.

⁸ Les phases 0, 1 et 2 ont été documentées dans de précédents rapports : <https://parolesviv.hypotheses.org/a-propos/rapports-notes-methodologiques>

⁹ Par cette nouvelle dénomination, le Conseil Local de l'Alimentation (CLA) de Cadenet fait désormais partie des archives.

MANIFESTE DU CLAC

Le CLAC est un collectif d’habitantes et d’habitants aux profils variés, partageant un même territoire. L’action du CLAC se déploie à Cadenet et dans ses environs.

Nous nous réunissons régulièrement pour apprendre et construire une connaissance commune du système alimentaire, du champ à l’assiette.

Nous pensons et expérimentons ensemble une caisse de sécurité sociale de l’alimentation.

Nous souhaitons qu’une alimentation de qualité soit accessible à toutes et tous et soit payée au prix juste aux producteurs et à tous les acteurs de l’alimentation !

L’action du CLAC s’inscrit dans le mouvement national “pour une Sécurité Sociale de l’Alimentation” initié en 2019.

L’écriture de ce manifeste a mis en exergue plusieurs enjeux :

- **Prendre le temps de construire un texte en commun** “pour avoir le consentement de tout le monde” sur de nombreux sujets, “d’inclure tout le monde”, et de produire quelque chose de “réfléchi” afin de “fonder les bases du CLAC”.

- **Écrire un texte commun pour faire groupe et devenir acteur.ice de l’expérimentation** : cette phase d’écriture et de cogitation a permis aux participant.e.s de mieux se connaître, à travers notamment la mise en commun de leurs idées. Cette période a été perçue également comme “la première époque de construction du groupe” qui a abouti à l’écriture d’un texte “créé ensemble”. Ce premier travail véritablement en commun a été un point de bascule faisant passer les participant.e.s d’une posture “d’apprenant.e” à celle “d’expérimentateur.ice”, même si un certain apprentissage se fait tout au long de l’expérimentation.

- **Le manifeste comme première expérience démocratique du CLAC** : cette première expérience a été l’occasion pour les participant.e.s de penser sa place au sein du groupe. Prendre un temps long de réflexion a donné aussi l’occasion à chacun.e de s’exprimer, de donner son avis, car certain.e.s “ne peuvent pas venir tous les quinze jours”. Cette cogitation collective a également été l’occasion pour quelques membres de découvrir une manière de fonctionner pour arriver à une production commune et de rendre le processus réellement démocratique : “il y a eu pas mal d’allers-retours, [...]. Je pense que c’était nécessaire au final si on voulait faire quelque chose de vraiment démocratique, il faut qu’on ait le temps de tous repenser à ce qu’on a dit pour pouvoir s’il le faut se repositionner”.

- Le CLAC s’est ensuite **constitué en association** pour des raisons principalement logistiques mais cela a aussi joué dans la représentation du CLAC en tant qu’entité et a pu contribuer là encore à souder le groupe avec notamment un travail commun de rédaction des statuts. Se constituer en association donne une sorte de “reconnaissance locale” et permet de penser de manière poussée le fonctionnement démocratique voulu (les prises de décisions, la gouvernance, s’organiser en collégiale, etc.).

- **La fin du COPIL ?** : l'autodétermination du groupe en tant que CLAC et son autonomisation ont amené à se questionner sur le rôle et la pertinence que le Comité de pilotage perdure, mais aussi notamment pour des questions d'horizontalité entre les groupes. A cela s'est ajouté un certain essoufflement du Copil, qui a été très actif pour penser le dispositif et recruter les participant.e.s du CLAC dans le passé.

B. Poser un fonctionnement démocratique au sein du CLAC

Dans le dernier rapport, il a été décrit que s'impliquer dans cette expérimentation était l'occasion pour les participant.e.s de vivre une expérience démocratique. Ils/elles en faisaient même une des raisons majeures dans leur choix d'y prendre part. Un an après son démarrage, cette conviction reste ancrée dans les esprits : *“pour moi, l'efficacité de la démocratie n'est plus dans les instances politiques mais dans des groupes comme celui-ci. On fait de la politique en acte, on rencontre du monde, on se saisit d'un sujet qui nous dépasse, qu'on ne maîtrise pas au départ mais collectivement on va apprendre ensemble et prendre des décisions avec des êtres humains !”, (A.)*.

Après la pause estivale de 2022, les réunions du CLAC ont lieu tous les quinze jours, les jeudis soirs, et ce jusqu'à la coupure de l'été suivant. Le collectif s'est alors attelé à réfléchir aux nouvelles modalités de déroulement des réunions pour instituer des pratiques et méthodes vouées à devenir plus ou moins systématiques.

→ Des rôles à jouer dans la préparation, l'animation et la restitution des réunions :

- **La place de l'équipe d'animation d'Au Maquis** : le CLAC s'accorde à dire que les deux animateur.ice.s d'Au Maquis, à l'initiative du lancement de l'expérimentation, ont un rôle déterminant dans la dynamique de groupe, et s'inquiètent un jour de devoir potentiellement agir sans eux, car deux postes rémunérés permettent d'appuyer le groupe dans l'animation et la logistique. Les animateur.ice.s reconnaissent aussi avoir *“un rôle qui rassure”*. Même si l'animation est ponctuellement partagée, cela pose la question de la durabilité de l'expérimentation sans salariés mais aussi celle de la complexité de la posture d'animateur.ice rémunéré.e, au sein d'un groupe dans lequel l'horizontalité est placée comme un cheval de bataille.

- **Préparer et animer des animations v/s l'autogestion du groupe ?** : les réunions oscillent entre des temps cadrés et animés par les animateur.ice.s, et d'autres où ils/elles amènent un sujet au début de la réunion pour ensuite laisser le groupe s'en emparer pour soutenir l'auto-gestion. Cela a pu être déstabilisant pour certain.e.s avec parfois une perte *“d'efficacité”* et le besoin de retrouver un cadre, tout en constatant un gain de *“créativité et cohésion”* et de démocratie. Parfois le groupe choisit aussi un autre cap que celui proposé. Ainsi, animer les réunions serait alors un juste équilibre à avoir entre donner un cap et le laisser potentiellement se faire dévier par les membres du CLAC.

- **Un partage des rôles en début de séance** : le partage des rôles essaie d'être pensé de manière systématique, au démarrage des réunions : distributeur de parole, pilote du temps, animateur, scribe etc. La décision de l'ordre du jour se fait *“en commun (...) à la fin de chaque séance”*. Les compte-rendus des réunions sont toujours rédigés par l'équipe de

recherche puis envoyés par mail à l'ensemble du CLAC. Ensuite, certains **outils** ont également été mis en place pour faciliter les discussions comme l'adoption d'une certaine gestuelle (annexe 2 dans le rapport) pour gagner en aisance dans les échanges. Enfin, les **discussions en petits groupes** sont privilégiées afin de faciliter la prise de parole, atténuer certains mécanismes de domination et approfondir les sujets.

→ **Des prises de décisions par consensus :**

Pour prendre des décisions en prenant en compte tous les membres du groupe, le CLAC a fait le choix d'opter en premier lieu pour le consensus, puis pour le consentement¹⁰, pour enfin finir par le vote si la décision par consensus et consentement reste impossible. L'objectif est de **rechercher un compromis pour arriver à un accord général** avec quelques points de vigilance sur la place accordée aux absents, la légitimité d'une décision prise avec peu de présents, ou encore dans un groupe qui se ressemble. Enfin, des participant.e.s interpellent sur le fait que si certain.e.s n'osent pas exprimer leur opinion lorsqu'il va à l'encontre de l'avis général, la décision relèverait alors moins d'un consensus que d'un certain conformisme par complaisance. Ainsi, la prise de décision par consentement plutôt que par consensus serait finalement à privilégier.

→ **Des groupes de travail pour avancer dans les réflexions :**

- **Le groupe de travail "distributeur.ice.s"** : il a pour but de faire un état des lieux des distributeur.ice.s (du producteur en vente directe jusqu'au commerçant) qui existent à Cadenet et d'aller à leur rencontre pour réaliser des entretiens avec eux/elles afin de mieux comprendre les réalités de leur métier et leur parler de l'expérimentation autour de la SSA.

- **Le groupe de travail "fonctionnement économique/monnaie"** : il a pour but de penser le temps d'expérimentation de la carte SSA, le nombre de personnes qui en auront l'usage, le montant de la carte et le type de monnaie à utiliser pour son fonctionnement, la proposition d'une cotisation pour les participant.e.s, etc.

- **Le groupe de travail "expérimentateur.ice.s"** : il a pour rôle de réfléchir à la composition du panel pour recruter les futurs usager.e.s de la carte, à la manière de les recruter, à leur intégration au sein du CLAC, à l'engagement qui leur serait demandé, etc.

Ces groupes ont pour objectif de faire avancer des discussions sur des sujets précis décidés en grand groupe, sans prendre de décision pour autant. Les décisions sont toujours prises lors des réunions mensuelles. Ces "GT" donnent aussi l'occasion à tous.tes de s'exprimer.

C. Le lien avec le collectif SSA et les autres expérimentations locales

Après avoir été le groupe hôte des rencontres du collectif national SSA en février 2023 à Peyrolles (13), le CLAC a participé aux deux rencontres suivantes. Nous avons compilé les principaux ressentis sur leur lien avec le collectif national.

¹⁰ La décision par *consensus* signifie que la décision est validée si tout le monde la soutient même si une part d'abstention peut être tolérée, alors que dans la décision par *consentement* la proposition est validée si aucun membre n'oppose d'objection raisonnable.

- **Prendre conscience de faire partie d'un réseau** : *“personnellement, j'ai eu l'impression qu'après c'était pas comme avant ! On a pris conscience qu'il y a du monde, qu'on n'était pas tout seul à Cadenet, enfin je sais pas, ça a changé les choses...”*. Considérer le CLAC comme faisant partie d'un collectif plus large pose désormais la question de l'implication à avoir vis-à-vis de celui-ci et *“de se positionner en tant que CLAC”* lorsqu'il y a des décisions à prendre au sein du collectif.

- **Se connecter et s'enrichir entre groupes des expérimentations locales** : *“On voit qu'on s'en nourrit, c'est riche et je vois l'intérêt d'aller piocher dans tous les outils qu'il peut y avoir, ceux qu'utilisent les autres expérimentations. Je vois l'intérêt de ne pas réinventer la roue à chaque fois et donc de voir ce qui se fait et que les gens soient informés. C'est bien de savoir ce qui a déjà été fait pour s'en inspirer et être force de proposition et être plus efficace en quelque sorte !”, K.*

- **Apprendre des nouvelles pratiques et apporter son expérience aux autres** : *“Les claquistes qui étaient présents à Peyrolles ont pu participer à ces discussions et ça a permis de leur donner aussi confiance sur ce qu'ils étaient capable d'affirmer. Que ce qu'ils faisaient à Cadenet étaient observé et que leurs opinions pouvaient participer à complexifier et enrichir les discussions notamment sur les questions de fonctionnement démocratique. Que leurs apprentissages étaient utiles pour eux pour prendre des positionnements et qu'ils pouvaient apporter aux autres !”, E.*

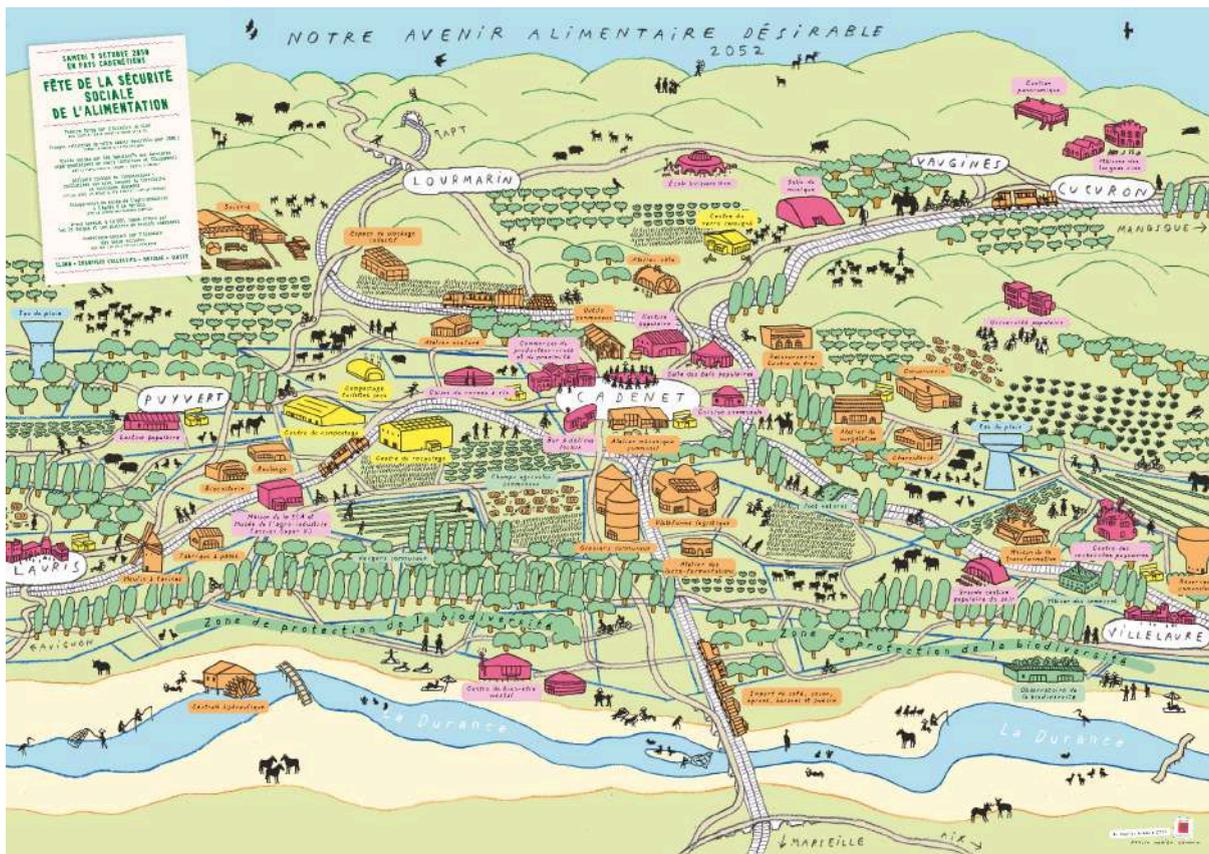
- **Un fossé entre ceux/celles qui pensent et ceux/celles qui expérimentent ?** : un autre point qui a été soulevé au sein du CLAC est celui de la possible déconnexion du collectif SSA avec les expérimentations locales, dans le sens où il y aurait le groupe qui conceptualise la SSA et celui qui l'expérimente. Cette perception a pu évoluer depuis la fusion des deux collectifs.

3.2 L'élaboration du dispositif de conventionnement

A. Rêver ensemble un système alimentaire durable

Pour entamer les réflexions sur le dispositif de conventionnement, l'équipe d'animation a proposé au CLAC d'imaginer dans un premier temps quel serait le système alimentaire de leur rêve pour Cadenet et ses alentours, d'ici 30 ans. L'idée étant ensuite de concevoir les différentes étapes par lesquelles il allait falloir passer pour y arriver, et ce à travers notamment le conventionnement des acteur.ices de la chaîne de l'alimentation. Le travail s'est traduit *in fine* par **une fresque de l'alimentation rêvée pour 2052**. La fresque a d'abord été créée schématiquement sur papier lors d'ateliers de groupe, puis elle a été modélisée et designée par Adrien Zammit, en octobre 2023.

→ **La fresque de l'alimentation rêvée pour Cadenet, en 2052 !**



Légende des couleurs :

- En orange : là où l'on travaille et ce qui sert à la logistique ;
- En rouge : là où s'apprend et se pratique le politique, la vie collective, la fête et les repas... ;
- En jaune : ce qui touche aux « déchets » (bacs compost, centre de recyclage...).

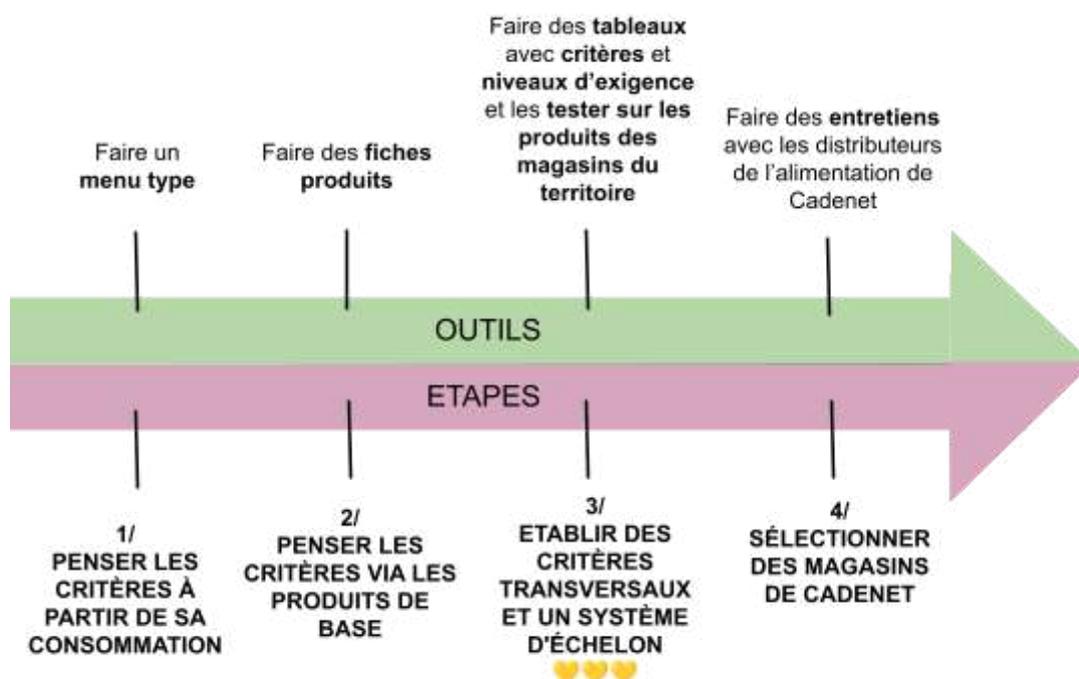
- **L'importance de rêver ensemble :** la confection de la fresque a permis d'ouvrir le champ des possibles pour le territoire de Cadenet, étape essentielle pour agir ensemble par la suite. Parmi les réactions à cet exercice, celle "d'être dans une proposition positive plutôt que d'être en réaction négative" pour proposer "quelque chose qui est à contre-courant". Cela a aussi participé à aller "dans le vif du sujet et ça a permis une bonne cohésion".

- **Converger vers une vision commune du système alimentaire rêvé ? :** "L'idée c'était de passer de ressentis individuels par le processus d'apprentissage à la mise en commun de nos idéaux mais en essayant d'inclure les différentes manières de penser ! Ça a permis de voir ce que l'autre apportait, ce qu'il mettait dans cette initiative. C'était de se dire vers où on va en fait ?", K.

- **Un manque de réalisme ? :** le but de l'exercice était de rêver en commun le système alimentaire souhaité pour son territoire à l'avenir. Toutefois, les réflexions qui en ont émané, ont pu être perçues par certain.e.s comme trop déconnectées de la réalité et par conséquent inapplicables. Un équilibre serait alors peut-être à trouver entre le rêve et le besoin de concret et également entre la pensée et l'action car l'exercice de conceptualisation n'a pas mis tout le monde à l'aise dans son aspect intellectuel.

B. Construire un dispositif de conventionnement

- **Différentes étapes pour penser le dispositif de conventionnement** : *“je pense que la richesse de notre travail réside autant dans la méthode que dans les critères qui en sortiront”*. Quatre étapes sont succédées et correspondent à différents stades de réflexion du groupe. Certaines ont d'ailleurs été abandonnées. Il est intéressant de rappeler que le CLAC considère le dispositif de conventionnement comme quelque chose en construction, qui ne sera ni parfait, ni immuable une fois mis en place, et en ayant constamment pour fonction d'arriver un jour au système alimentaire rêvé.



- **Partir d'un menu type (étape 1)** : cet exercice avait pour but de faire ressortir les possibles contraintes, frustrations, et écarts réalisés pour arriver à faire un menu qui serait totalement conventionné SSA. C'était l'occasion aussi d'évaluer les coûts et les modalités d'achats des produits souhaités pour faire le repas afin de se poser la question de l'évolution ou non des critères établis, une fois confrontés à la réalité. Ce travail a permis de retenir de premiers critères et d'observer que ce menu était centré sur la culture alimentaire du groupe, ainsi, bien que cela n'ait pas été tranché, le groupe garde à l'esprit cette vigilance à avoir dans le choix des critères qui doivent être utilisables par tout le monde.

- **Partir des produits de base (étape 2)** : la suite a donc été d'approfondir le conventionnement à partir des produits de base pour en tirer des ficelles sur d'autres éléments. Les membres du CLAC se sont ainsi répartis différents produits à décortiquer pour réaliser des fiches produits. Cet exercice a alors été vu comme *“vertigineux mais super motivant”* et leur a permis de *“se poser déjà beaucoup de questions sur le conventionnement”*. Ce fonctionnement s'est finalement révélé chronophage et *“trop compliqué”* pour penser les critères de conventionnement. Cela comportait aussi le risque d'évincer la question des lieux de distribution présents sur le territoire et de sélectionner une quantité trop restreinte de produits.

- **Établir des critères transversaux et un système d'échelons (étape 3)** : ici le conventionnement est établi à partir d'une entrée produit pragmatique. Autrement dit, l'idée développée par le CLAC est de sélectionner certains produits en rayon à conventionner et non tout le magasin. Ceci via des **critères transversaux** et un **système d'échelons** d'un cœur à trois cœurs, correspondant à différents niveaux d'éthique et par conséquent à différents taux de remboursement. Ce fonctionnement rend le dispositif de conventionnement plus optimal, dans le sens où celui-ci permet d'englober tous les maillons de la chaîne de l'alimentation, de la production à la consommation. Pour décider si un produit peut être conventionné, le CLAC a ainsi statué sur cinq critères transversaux :

➤ **Cinq critères transversaux :**

- **L'impact environnemental**
- **L'impact social**
- **L'impact sur la santé**
- **L'échelle de grandeur**
- **L'indépendance vis-à-vis de l'agro-industrie**

Ces critères ont été déclinés et détaillés dans plusieurs tableaux prenant en compte tous les maillons de la chaîne afin d'évaluer les produits et déterminer s'ils s'approchent du "rêve 2052" ou plutôt à un "minimum toléré". Dans la continuité de cette réflexion, le CLAC s'inscrit dans une volonté "*d'œuvrer pour un changement du système alimentaire*" et son amélioration. Ainsi, le système d'échelons à trois cœurs place des sortes de curseurs qui concourent à instaurer un cercle vertueux dans le système alimentaire. L'idée étant d'induire les acteur.ice.s de la chaîne de l'alimentation à produire, transformer, distribuer, davantage de produits conventionnés à trois cœurs car remboursés entièrement et donc plus accessibles à l'achat. Le CLAC a ainsi établi différents taux de remboursements selon le nombre de cœurs attribués au produit. Le nombre de cœurs varie selon si le produit répond à l'un ou aux cinq des critères transversaux.

➤ **Caractéristiques des 3 échelons :**

♥ = **Moindre mal**, permet d'exclure ce que l'on ne veut pas.

Les produits de consommation qui présentent un petit intérêt mais pour lesquels il reste encore une marge de progression pour correspondre au système alimentaire rêvé.

= **30 % du produit remboursé**

♥♥ = **Souhaitable**, mais pas optimal.

Les produits de consommation qui présentent un intérêt plus notable mais dont il reste encore une marge de progression (moindre par rapport à l'échelon 1) pour correspondre au système alimentaire rêvé (souvent des produits ayant des certifications existantes).

= **70 % du produit remboursé**

♥♥♥ = **Transformatif**, ce qui correspond aux attentes du système alimentaire rêvé.

= **100 % du produit remboursé**

Ce système d'échelon, au regard des cinq critères transversaux, a permis au CLAC de construire une grille d'évaluation des produits. Le premier test a montré que la plupart des produits dans ces magasins seraient conventionnés à un seul cœur mais aussi que la capacité nourricière sur le territoire de Cadenet est limitée. Ce constat a posé plusieurs questionnements sur l'éthique, les labels et le local, mais aussi sur la capacité d'arriver à déterminer le nombre de cœurs correspondant au produit. Faire cette sorte de diagnostic leur a paru plutôt subjectif alors même qu'ils se sont basés sur des critères communs. Afin de poursuivre plus aisément ce travail, un dernier tableau a ainsi été réalisé à partir duquel il s'agit de noter un produit entre 1 et 10, pour chaque critère transversal et à chaque maillon de la chaîne de l'alimentation. De cette manière, c'est la note globale qui définit le nombre de cœurs, et donc l'échelon sur lequel se situe le produit, et non "l'évaluateur.ice" du produit. Au-delà de quelques difficultés, ce système a ses atouts : les échelons permettent à différents types de produits d'être conventionnés, même certains qui ne respecteraient pas tous les critères, ce qui permet d'encourager la visée transformative du système alimentaire, d'être inclusif tout en étant un minimum restrictif, et d'apporter de la nuance pour se prémunir de tomber dans les écueils d'une binarité bio/non bio, local/non local, qui seraient loin de refléter les multiples réalités sur le terrain.

- **Choisir des lieux de distribution (étape 4)** : l'idée était de démarrer petit pour parfaire le dispositif de conventionnement, mais en ayant en tête de l'ouvrir à d'autres magasins une fois le recul suffisant et les possibles ajustements réalisés. Afin de choisir les premiers lieux de distribution avec lesquels commencer l'expérimentation, les membres du CLAC sont allés à la rencontre des acteur.ice.s qui y travaillent. Cette démarche avait une double portée : il s'agissait à la fois de leur faire connaître la SSA et le dispositif de conventionnement tel qu'il a été pensé mais aussi de comprendre leurs besoins et réfléchir avec eux/elles à comment le mettre en place. Pour se faire, des entretiens ont été réalisés par le CLAC qui ont "*permis d'avoir une idée plus précise du terrain et de continuer à se former*". Trois lieux de distribution ont été sélectionnés.

- **La Bardane** : magasin de producteur.ice.s : les produits qui y sont vendus correspondent plutôt à l'horizon 2052 qui est dépeint dans la fresque (production locale, bio, indépendance, pas d'intermédiaire...). Une partie de la population de Cadenet ne va pas faire ses courses là-bas pour différentes raisons qu'il sera intéressant de creuser par la suite (trop cher, trop éloigné du bourg, la représentation du lieu et du bio, etc.).

→ **L'objectif** : soutenir économiquement ce lieu et d'y amener des personnes qui n'y vont pas et/ou qui n'y ont pas accès.

- **L'Épicerie Idéale** : commerce indépendant mais certains produits proviennent du catalogue Casino. Il se situe en cœur de village et a un aspect social car il permet un service de proximité aux personnes âgées, isolées, en situation de précarité et qui ne peuvent pas aller faire leurs courses à l'extérieur.

→ **L'objectif** : accompagner la personne qui tient l'épicerie, dans sa volonté d'améliorer ses pratiques d'approvisionnement ; n'ayant pas forcément le temps ou les ressources pour le faire seule. Il s'agirait alors d'identifier les produits sur lesquels il y a une marge d'amélioration et une possibilité d'approvisionnement local.

- **L'AMAP** : seule AMAP de Cadenet. Les produits (légumes, œufs, pain) qui y sont vendus correspondent plutôt à l'horizon 2052 qui est dépeint dans la fresque (production locale, bio, indépendance, vente directe...).

→ **L'objectif** : soutenir économiquement les maraîcher.e.s de l'AMAP et faire découvrir cet autre mode de relation entre mangeur.ses et producteur.trices à des personnes qui n'y ont pas forcément accès.

→ **Des débats suscités via le sujet du conventionnement**

- **Produits labellisés bio v/s non bio** : *“C'est des réflexions très compliquées, je n'ai pas d'idée tranchée non plus, c'est pas possible ! On trouve à la Bardane et chez Charlotte, des jus de fruits locaux qui ne sont pas bio. Et t'as aussi des agriculteurs sur le marché paysan qui n'ont pas de label bio parce que c'est trop compliqué à avoir mais ils font du raisonné ! Et pour moi il n'y a pas de problème. Tu vois des gens qui sont un peu dans cette idée de transformation, même s'ils vont pas au bout, il faut les valoriser ! Mais ça demande un travail fin, c'est pour ça que je pense qu'il ne faut pas conventionner trop de produits parce qu'il faut bien connaître les produits”, A.*

- **Produits de base v/s non essentiels** : conventionner avant tout les produits essentiels à l'alimentation permettrait de pallier les vulnérabilités en assurant un minimum vital par l'achat de produits de base qui seraient entièrement remboursés. Cela amène aussi à des questionnements autour du conventionnement des produits transformés.

- **Produits sains v/s plaisirs** : est-ce que l'un des buts du conventionnement est d'orienter la consommation vers une alimentation saine ? Pour certain.e.s, il s'agit *“d'encourager les gens à acheter des produits bons pour la santé (...) pour donner l'habitude de les manger”,* pour d'autres c'est un *“moyen d'éducation à l'alimentation”* face à *“l'océan de mauvaises pratiques incitées par le marketing de l'agro-industrie”*. Pour d'autres au contraire, *“on a pas besoin d'expliquer aux gens ce qui est bon à manger ! Il faut faire attention à ne pas être des donneurs de leçons !”,* ou encore *“ce serait avoir une posture morale reléguant le plaisir à un rang inférieur à celui de la survie (...) je ne souhaite pas voir réserver les plaisirs pour les plus aisés !”*.

- **Quid de la grande distribution !** : ici aussi on observe des positionnements différents, notamment celui de l'utilité de faire alliance pour ne pas exclure les personnes qui n'ont accès qu'à ce type de lieu de distribution, argument qui a amené à nuancer les propos de ceux qui étaient réfractaires à inclure des produits conventionnés dans les grandes surfaces. Pour autant, il a été mis en avant l'importance de mettre des garde-fous si jamais des produits dans les supermarchés venaient à être conventionnés.

- **Quid de la monnaie locale pour expérimenter ?** : l'utilisation de la monnaie locale pour se servir de sa carte SSA a fait consensus dans le CLAC, mais son utilisation sous format papier ou numérique a suscité d'importants débats. Aujourd'hui, ce débat n'a plus lieu d'être car la monnaie locale (La Roue) n'existe plus pour le moment dans le Vaucluse. Des euros seront donc crédités sur la carte SSA, reste encore à décider comment les membres de la caisse vont prendre en charge sa gestion.

- **Des manquements dans la réflexion du dispositif de conventionnement ?** : certain.e.s expriment le besoin de faire plus de terrain pour mieux comprendre les réalités des acteur.ice.s du système alimentaire local, d'autres soulèvent le manque d'acteur.ice.s du système au sein du CLAC pour réfléchir au conventionnement et faire bénéficier le groupe de leurs expertises.

3.3 Vers la création de la Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet (La CLAC)

A. Repenser le cadre de l'expérimentation

→ Refuser d'être expérimentat.eur.ice de la carte SSA

Au fil des mois et de l'avancée des réflexions, certain.e.s membres du CLAC ont exprimé des questionnements quant à leur futur rôle d'expérimentateur.ice de la carte SSA, pour finalement le remettre en question. Plusieurs raisons ont été avancées, telles que l'ambivalence d'être dans la posture de celui/celle qui conçoit le dispositif de conventionnement tout en l'expérimentant ou encore le fait de ne pas se sentir légitime de prendre la casquette de l'expérimentateur.ice au sein d'un groupe qui manque de diversité. Par cette volonté, cela pose aussi la question du glissement du CLAC vers un statut de Copil dans le sens où il serait un groupe de travail chargé de suivre et de veiller au bon déroulement du cadre de conventionnement. Cela crée des craintes chez certains, que cela "crée une position", mais en tout cas ce renversement du cadre de l'expérimentation témoigne du fonctionnement démocratique qui en est moteur.

→ L'universalité en question !

D'autres aspects sont pointés du doigt par certain.e.s membres du CLAC dans le fait de ne pas vouloir être expérimentateur.ice. Il s'agit de la volonté de donner la priorité aux personnes qui n'ont pas un mode de consommation durable et à celles qui sont en situation de précarité. Ces positionnements viennent alors questionner le rapport à l'universalité, qui est l'un des trois piliers de la sécurité sociale de l'alimentation. Ils interpellent, en creux, sur la légitimité qu'il faudrait avoir pour bénéficier de la carte SSA. Aussi, à travers cette vision, la sécurité sociale de l'alimentation ne serait vue qu'à travers l'angle des consommateur.ice.s et de fait, le soutien aux acteurs.rices du système alimentaire via l'utilisation de la carte SSA n'est pas pris en compte.

Ensuite, c'est la question de la légitimité à recevoir de l'argent sans en avoir besoin qui se joue ici. Plusieurs membres du CLAC ont témoigné de ce malaise qui révèle une sorte de complexe de classe dans le fait de pouvoir bénéficier de la carte SSA sans être en situation de précarité. Cette posture interroge alors pour plus tard sur l'acceptabilité du dispositif de sécurité sociale de l'alimentation à l'échelle nationale.

- Priorité donnée aux personnes qui n'ont pas un mode de consommation durable ?

"L'idée de l'expérimentation, c'est que ça touche toutes les strates de la population, aussi les gens qui en ont les moyens mais qui ne savent pas aller vers une nourriture intelligente, durable", Y.

- Priorité donnée aux personnes en situation de précarité ?

"Le CLAC pourrait avoir un rôle d'accompagnant envers un panel de personnes qui bénéficieraient de la carte. Mais il faut qu'il y ait tout type de gens, pas que des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire sinon on ne sort pas de ce système !", A.

→ Recruter des expérimentateur.ice.s

Élargir le groupe permet à la fois d'échapper l'entre-soi ressenti au sein du groupe, essayer l'idée de sécurité sociale de l'alimentation et permettre le point de bascule qui fera changer d'échelle l'expérimentation. Pour le CLAC, il y a là un réel enjeu de permettre à un plus grand nombre de Cadenétien.ne.s de participer à une expérience collective, solidaire et engagée pour répondre à des enjeux de démocratie et pour la transition écologique et sociale du système alimentaire.

- **La campagne de recrutement** : à partir de la subvention versée par la Fondation de France, le CLAC a calculé qu'il pouvait y avoir 33 expérimentateur.ice.s pendant un an dans la caisse qui recevront 150 euros par mois d'allocation. S'il y avait ce souhait de recruter principalement des personnes en situation de précarité, le groupe a pourtant décidé de ne pas demander la catégorie socio-professionnelle afin de ne pas être intrusif. Cinq places ont tout de même été réservées à des personnes qui sont inscrites à l'épicerie sociale de Cadenet. Cinq autres places ont été réservées à des membres du CLAC par souci d'horizontalité afin d'éviter la posture surplombante de "*c'est nous qui avons pensé le cadre de conventionnement et c'est vous qui l'expérimentez*". Le recrutement a été lancé au forum des associations de Cadenet puis à l'entrée des magasins et écoles. Le CLAC a ensuite organisé une réunion publique en octobre qui a rassemblé une cinquantaine d'intéressé.e.s. Les personnes ont pu s'inscrire comme potentiel.le.s "expérimentateur.ice" ou "sympathisant.e"¹¹ avant un tirage au sort. Quinze personnes ont préféré endosser le rôle de sympathisant.e et vingt-huit personnes ont remis leur bulletin pour être expérimentatrices. Suite au tirage au sort par le CLAC, cinq personnes ne pourront donc pas participer à l'expérimentation.

B. L'enjeu démocratique toujours au coeur de l'expérimentation

Le recrutement des vingt-huit personnes a acté le démarrage de la Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet (La CLAC). Depuis novembre 2023, ce nouveau groupe élargi se réunit une fois par mois afin de mettre en route concrètement la caisse. Les objectifs de la caisse sont multiples, si elle a pour vocation première d'être un organe permettant la gestion démocratique du dispositif de conventionnement, elle serait aussi un ressort pour faire avancer l'expérimentation dans ses pérégrinations vers la SSA.

→ Accueillir et informer pour permettre la participation de toutes et tous

- **Intégrer des nouvelles personnes dans un groupe déjà construit !** : l'une des premières inquiétudes du CLAC est d'arriver à intégrer au mieux les nouveaux.Iles au sein d'un groupe qui se connaît déjà. Pour se faire, le CLAC s'accorde à dire qu'il y a une grande attention à avoir sur le fait d'informer au maximum sur les enjeux de la SSA, les étapes constitutives de l'expérimentation et sur le fonctionnement du groupe. Ceci pour permettre une meilleure compréhension des choses mais aussi pour éviter de trop revenir sur ce qui a été décidé vainement.

¹¹ Ces deux rôles différents au sein de la caisse ont néanmoins besoin d'être encore précisés par le CLAC. La différence certaine étant que les "sympathisant.e.s" ne recevront pas les 150 euros par mois pour expérimenter la carte SSA.

- **Des outils à mettre en place** : un livret d'accueil a été créé, un système de parrainage/marrainage a également été établi pour accompagner les nouveaux. Elles afin de créer du lien, favoriser l'intégration, mais aussi d'harmoniser les connaissances et pour favoriser un fonctionnement démocratique.

→ **Poser un fonctionnement démocratique au sein de La CLAC !**

- **L'organisation et le modèle des réunions** : trois types de réunions existent : les réunions mensuelles avec La CLAC où il est prévu qu'il y ait toujours un temps d'apprentissage en commun, suivi soit d'un sujet à débattre, soit d'une décision à prendre. Le CLAC se réunit aussi un jeudi sur deux pour creuser des questions qui nécessitent davantage de temps. Ces réunions sont ouvertes à l'ensemble des expérimentateur.ice.s. Et enfin, des réunions en groupes de travail ont lieu pour s'organiser et traiter des sujets spécifiques selon les besoins du moment.

- **La gouvernance de la caisse** : le fonctionnement démocratique de La CLAC a été pensé via l'organisation, le modèle des réunions et surtout à travers les modes de prises de décisions. La place et le rôle des différents groupes qui la composent et/ou qui la rejoindraient est également en train d'être pensée en termes de gouvernance (sympathisant.e.s, usager.e.s de la carte, "anciens" du CLAC, acteur.ice.s du système alimentaire etc). Le plus important pour le moment est que les usager.e.s de la carte puissent prendre part aux décisions autant que les "anciens" du CLAC.

- **Un programme d'apprentissage à décider avec La CLAC !** : un temps d'apprentissage en commun est prévu lors de chaque mensuelle dans l'objectif d'engager un processus de transmission des savoirs et d'acquérir une connaissance de cause commune, comme ce fut le cas pour le CLAC. Dans une optique de prise de décision démocratique, les expérimentateur.ice.s ont pu voter parmi des thématiques proposées, mais aussi les modifier ou en ajouter de nouvelles selon ce qu'ils/elles avaient envie/besoin d'apprendre.

→ **Des sujets laissés en friche pour décider avec la caisse**

Comme pour le programme d'apprentissage, certains sujets ont été laissés en friche pour les aborder ensemble. Ceci dans un souci d'horizontalité et d'appui sur l'intelligence collective commune. Trois grands sujets sont à travailler et mettre en discussion au sein de La CLAC :

- Finaliser le dispositif de conventionnement et choisir les produits à conventionner
- Se positionner sur un système de cotisation pour alimenter la caisse
- Décider si de l'investissement peut être fait à travers la caisse.

4/ Suite de l'expérimentation en 2024 (Phase 3)

Le printemps 2024 sera un tournant dans l'expérimentation puisque les 33 membres de la CLAC vont commencer à utiliser leur carte SSA pour acheter des produits conventionnés dans les trois lieux de distribution de Cadenet sélectionnés par le CLAC. Pour la suite de l'expérimentation, la recherche-action aura pour but d'observer et d'analyser les changements de pratiques via l'utilisation de la carte SSA. Il sera question aussi d'observer les processus démocratiques de gouvernance d'une caisse commune d'alimentation et d'analyser les changements engendrés par la gestion effective de celle-ci.

4.1 Une recherche participative en vue

Aussi, nous souhaitons poursuivre cette démarche de recherche-action en allant plus loin via la mise en place d'une recherche participative, en donnant la possibilité aux participant.e.s de s'impliquer dans les différentes phases du processus de recherche, de la conception des outils de collecte de données à la restitution des analyses. Pour ce faire, des temps de formation-action seront mis en place à des moments clés de la recherche afin que les volontaires acquièrent de nouveaux savoir-faire et compétences.

Cette intention s'inscrit dans une pratique de science ouverte mais aussi en cohérence avec la direction de la recherche posée au départ, à savoir étudier le processus démocratique jusqu'à la mise en place d'une caisse commune de l'alimentation. Ainsi, au-delà de l'observation et l'analyse des processus de formation de la pensée collective et des prises de décision partagées, il s'agit d'avancer ensemble (équipe de recherche, d'animation, participant.e.s) dans la mise en œuvre de la recherche.

La proposition faite au CLAC de former les personnes intéressées pour participer à la recherche à partir de 2024, a été reçue de manière plutôt enthousiaste. Plusieurs d'entre elles se sont montrées partantes et ont témoigné l'importance qu'une recherche-action soit menée sur cette expérimentation.

4.2 Hypothèses pour la suite de la recherche-action

En partant des résultats de la recherche-action et des pratiques et connaissances acquises tirées des deux premières phases de l'expérimentation, nous pouvons émettre plusieurs postulats pour la suite de l'expérimentation, à moyen et long terme :

Avec l'appropriation en commun des connaissances et enjeux liés à la SSA, les membres du CLAC seraient à même de transmettre à leur tour ces connaissances/enjeux.

Mettre à l'ouvrage la démocratie participative dès le démarrage de l'expérimentation et la placer comme un axe fort permettrait :

- une gestion démocratique de la caisse ;
- une réelle démocratie alimentaire grâce aux prises de décisions collectives ;
- une gouvernance alimentaire locale.

Le dispositif de conventionnement, élaboré par le CLAC, serait bénéfique pour l'ensemble du système alimentaire, en termes :

- de protection sociale pour les usagers de la carte, puisque co-construit par eux ;
- d'apport financier pour les acteurs conventionnés du territoire ;
- d'amélioration des pratiques des acteurs conventionnés ou non.

À la fin de l'année 2024, nous commencerons à avoir des éléments de réponses sur certaines de ces hypothèses, ils feront alors l'objet du prochain rapport. Ce présent rapport, de l'année 2023, s'arrête donc ici mais l'expérimentation continue ! À suivre...